



Nom du prestataire de compte : Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank S.A. (France)

Intitulé du compte : Keypack

Date: 01/01/2026

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document [Tarifs](#) ainsi que dans le document [Intérêts](#).
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est annexé.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Keypack inclut une offre groupée de services comprenant : - tenue de compte (ouverture, gestion, clôture) - 1 compte de paiement (compte à vue) - 1 carte de débit par titulaire - 1 carte de crédit par titulaire <ul style="list-style-type: none"> • Visa Classic • Visa Gold • Visa Platinum - retrait en euros à un distributeur d'une autre banque avec la carte de débit et la carte de crédit - virement électronique en euros dans la zone SEPA - accès à la banque en ligne (site transactionnel, application mobile) - 5 cents de bonus par opération bancaire effectuée.	Gratuit Gratuite la 1ère année 25€ Cotisation annuelle ¹ 50€ 150€ Voir les conditions
Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement en euro : Virement électronique Virement papier Virement en devise ou en dehors de la zone SEPA: Virement électronique : ≤ 12.500€ > 12.500€ Virement papier Ordre Permanent Domiciliation	Illimité Service non disponible Par Opération 15€ + 0,30% + frais du correspondant Par Opération 15€ + 0,10% (avec un max. de 125€) + frais du correspondant Service non disponible Illimité Illimité Gratuit Gratuit

1- A partir de la 2e année si vous n'effectuez pas au moins 12 transactions par an.

Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit²	Par titulaire	Gratuit
Remplacement		Gratuit
Fourniture d'une carte de crédit	Par titulaire/ Par an	Gratuit ⁴
VISA Classic / Gold / Platinum ³		(25€/50€/150€)
Remplacement		Gratuit
Retrait d'espèces en euros		
Retrait au guichet de la banque	service non disponible	
Retrait à un distributeur		
* Par carte de débit	Illimité	Gratuit
* Par carte de crédit	Illimité	Gratuit
Retrait d'espèces dans une autre devise		
Retrait à un distributeur d'une autre banque		
* Par carte de débit	Par Opération	2€ + 0,40% du montant retiré + 1,40% frais de change
* Par carte de crédit	Par Opération	2€ + 0,40% du montant retiré + 1,40% frais de change
Paiement par carte dans la zone euro		
* Par carte de débit	Par Opération	Gratuit
* Par carte de crédit	Par Opération	Gratuit
Paiement par carte en dehors de la zone euro		
* Par carte de débit	Par Opération	1,40% frais de change
* Par carte de crédit	Par Opération	1,40% frais de change
Fourniture d'une carte Prepaid		Service non disponible
Découverts et services connexes		
* Facilité de découvert (max 1215€) remboursable dans un délai de 3 mois :	Taux débiteur annuel payable mensuellement	9,11% (9,50 % TAEG) (plus commercialisé depuis décembre 2025)
* Tout solde débiteur⁵	Taux débiteur annuel payable mensuellement	10,02%
Autres services		
Assurance-compte	Service non disponible	
Extraits de compte		
* Extraits électroniques en ligne		Gratuit
* Envoi par poste	Service non disponible	

2 - Uniquement pour les résidents belges.

3 - Uniquement pour les personnes physiques résidant en Belgique.

4 - Gratuite la première année et ensuite gratuite si vous effectuez au moins 12 transactions par an. Sinon : 25€/an Classic, 50€/an Gold, 150€/an Platinum

5 - Si vous avez un Contrat de facilité de découvert sur compte à vue remboursable dans un délai de maximum 3 mois, le taux d'intérêt s'appliquera lorsque vous avez un solde débiteur de plus de 1 215€ ou lorsque vous ne réglez pas votre débit dans les 3 mois. Si vous n'avez pas de Contrat de facilité de découvert sur compte à vue remboursable dans un délai de maximum 3 mois, le taux d'intérêt sera immédiatement applicable pour tout solde débiteur. Les intérêts débiteurs sont calculés sur le solde débiteur, selon la méthode nominale, au jour le jour et sur la base d'une année de 365 jours. Le jour de l'apparition du solde débiteur étant compris dans le calcul des intérêts.

ANNEXE - LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRESENTATIFS LIES A UN COMPTE DE PAIEMENT

Terme	Définition
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.